

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 48

Séance du 15 AVRIL 2002
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 46
Tous les délégués
sauf

Mme HITTLER, MM. LOBSTEIN, SUSS, FROEHLICH, ZINCK, Mme GESANG
(excusés) qui étaient représentés respectivement par MM. VOGEL, RUDOLF,
Mme FILSER, MM. FEIG, DUBOIS, Mme GEMUND.
MM. HERRLE, Cl. KLIPFEL.

DEL. N° 42/2002

OBJET : ASSAINISSEMENT

CREATION D'UN COMITE DE PILOTAGE « STATION UNIQUE » ET DESIGNATION DE SES MEMBRES

Le Président informe le Conseil Communautaire qu'en vue de la réalisation de la station unique, il est proposé de créer un comité de pilotage restreint chargé du suivi des travaux préalables et de construction de la station.

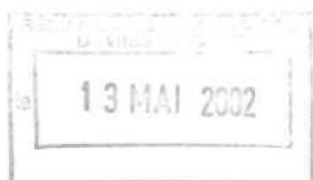
- VU sa *délibération* du 15 avril 2002 approuvant le schéma d'assainissement du secteur « sud » et retenant le site d'implantation de la station unique

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide de constituer un comité de pilotage « station unique d'épuration secteur sud » ;**
- **désigne les membres du comité de pilotage comme suit :**
 - . Mme Marie-Line WEISS et M. Charles MEYER-KUHN, représentants de la commission « assainissement »
 - . M. Robert RICHERT, représentant de la commission « assainissement » et du Syndicat de Curage de la Sauer
 - . M. Jean-Marie HAAS, représentant de la Commune de GUNSTETT
 - . Mme Mireille CABIROL DE SAINT GEORGES, représentante de la Commune de BIBLISHEIM
 - . M. Ernest GOERICH-MULLER, représentant de l'ancien SITEUR de WOERTH et membre de la commission « assainissement »
 - . M. Jean-Louis KLIPFEL et M. Roger ISEL, membres de la commission « assainissement »

Le Président sera chargé de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme

MURRENBACH, le 16 avril 2002

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président, Bernard LOGEL